



"L'INDIFFERENCE EST LE PLUS GRAND DES MEPRIS"

Il y a un mois environ, l'équipe du SPIP de la MA de Luynes exprimait sa plus grande lassitude vis-à-vis de ses conditions d'intervention. **L'annonce d'un retour contraint du SPIP en CPU, la fin prématurée de la mission de la CPIP placée et le marronnier du projet de réorganisation**, nous ont amenés à nous prononcer à l'unanimité sur les modalités d'actions suivantes :

Présence du SPIP en détention uniquement pour les entretiens arrivants, les CPU arrivants et les urgences avérées.

Cette annonce a immédiatement entraîné l'agitation du DFSPiP, se disant compréhensif quant à nos revendications... Il indiquait nous avoir entendus et avoir engagé sans délai un travail visant à répondre, dans la mesure du possible, à nos attentes.

Il demandait surtout à ce que ce mouvement s'arrête immédiatement et à ce que l'équipe reprenne une activité normale.

Cette simple sollicitation résume le décalage entre la hiérarchie et le terrain. M. LE DFSPiP nous le disons encore une fois : il n'est pas possible d'avoir une activité normale au vu des conditions de travail rencontrées depuis plusieurs années.

Que s'est -t- il passé depuis ? (...)

Quelques promesses et des annonces déjà dépassées ou contradictoires :

- Sur les difficultés générées par la gestion de la détention

Des perspectives d'amélioration nous ont été présentées :

- des bureaux équipés de tables et de chaises
- la garantie de pouvoir recevoir les détenus convoqués en entretiens

Une **réforme des mouvements sur la Maison d'Arrêt** est supposée intervenir **dès le 27 avril** avec la promesse de régler ces mêmes difficultés ainsi que d'assurer la sécurité des agents.

Un certain nombre de **tâches indues ou de dysfonctionnements** de la Maison d'arrêt se répercutant sur le SPIP ont été listés et étaient censés être réglés sans délai. L'équipe attend toujours...

- Sur les difficultés générées par la Direction du SPIP

Le projet de confier le suivi des semi-libres au milieu ouvert semble des plus incertains. En un mois, le DFSPiP a déjà présenté à son équipe 3 propositions contradictoires et n'a de cesse de changer son discours en fonction de ses interlocuteurs.

La proposition de l'équipe d'intégrer l'Assistante de Service Social dans la prise en charge des semi-libres ou sur les permanences arrivants semble se refermer.

Le DFSPiP s'était pourtant ouvertement engagé à réfléchir à cette proposition à

l'issue de la réunion du 31 03 15.

Néanmoins, il vient récemment de lui confier de nouvelles missions en milieu ouvert qui devraient pourtant relever du droit commun et souhaite vivement la voir intervenir en dehors de sa résidence administrative d'affectation, en l'espèce le CD de Salon-de-Provence, qui bénéficie pourtant déjà d'une permanence régulière assurée par une AS du CCAS de Salon-de-Provence intervenant en détention.

Lassée des incertitudes liées à sa fiche de poste, la collègue ASS a, depuis, demandé sa mutation...

La définition des priorités dans les missions du SPIP reste en cours de réflexion. L'équipe l'a déjà dit, au point où nous en sommes la seule solution est de « **définir des priorités dans les priorités** ». Ce dernier point semble être une véritable difficulté pour le DFSPPIP pour qui tout est prioritaire...

Le DFSPPIP demande la **désaffectation immédiate des prévenus**. Nous n'en voyons pas l'intérêt si ce n'est de faire diminuer le nombre de détenus affectés par CPIP par un formidable jeu mathématique. Nous lui rappelons, une fois encore, que nous sommes contre cette opération. En effet, le DFSPPIP propose la mise en place d'une **permanence prévenus** gérée par le DPIP (qui ne peut faire que des journées de 24h) et qui, en fonction des situations, délèguera à un CPIP. **Où est la plus value ?** La charge de travail restera la même et perdra toute cohérence, celle du DPIP augmentera par la même occasion alors même qu'elle est déjà conséquente du fait de l'absence d'un personnel administratif.

Certes, il peut nous l'imposer. Mais, étant donné qu'elle touche à l'organisation de service, **il ne peut ignorer que cela devra passer par le CT.**

La CAP de mobilité d'avril dernier a laissé **6 postes vacants sur la résidence administrative d'Aix** qui, dans le meilleur des cas, seront pourvus par des sortants d'école. Les renforts exceptionnels annoncés depuis plusieurs mois et justifiant le travail de réorganisation de service se transforment donc en une diminution immédiate des moyens humains de l'équipe. **La perspective de renfort réel ne pourra donc se faire qu'à partir de leur titularisation et sous réserve que les conditions de travail sur Luynes ne les poussent pas à fuir.** Dès lors, comment nous demander de réfléchir à ce projet de réorganisation totalement irréalisable ?

Par ailleurs, **les modalités d'accueil de ces nouveaux collègues nous semblent un enjeu important** qui doit nécessairement être clarifié avant toute réflexion sur l'organisation du service. Rappelons qu'ils seront en formation et que leur charge de travail devra nécessairement être progressive, limitée et accompagnée par un titulaire.

En résumé, les incertitudes et les difficultés soulevées par l'équipe il y a un mois sont toujours d'actualité. Il est vrai que quelques pistes ont été ouvertes pour améliorer la situation, mais certaines sont déjà tombées en désuétude et aucune n'a encore abouti.

Dès lors que les conditions matérielles (convocations et bureaux dédiés) et de sécurité seront réunies, nous tenterons un retour en détention. Nous resterons particulièrement attentifs aux conditions de ce dernier et à l'avancée de nos revendications.